



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 13 novembre 2019 — N° 81

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 25^e Déjeuner aux crêpes au profit de la Croix-Rouge canadienne, section des Moulins.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de souligner le succès du vernissage L'Art à l'Île au profit de la Fondation Santé urbaine.

M. Fitzgibbon (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 25^e Déjeuner aux crêpes au profit de la Croix -Rouge canadienne, section des Moulins.

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner la fête de l'indépendance du Royaume du Maroc.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de la FADOQ, régions de Québec et Chaudière-Appalaches.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin d'encourager la lutte contre l'itinérance à Québec et ailleurs.

13 novembre 2019

Mme Chassé (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner la contribution de l'organisme Héritage Saint-Bernard inc. à la préservation de l'île Saint-Bernard.

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le lancement du vidéoclip Harmonie par L'Association des personnes handicapées, secteur l'Estran inc.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de féliciter M. Bruno Lachance, réalisateur du documentaire Bob Bissonnette : Rockstar. Pis pas à peu près.

Mme McCann (Sanguinet) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la pratique des sages-femmes au Québec.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) fait une déclaration afin de souligner la Journée de la gentillesse.

À 9 h 54, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 49 Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives

M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, soulève une question de directive concernant le projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, et l'étude du rapport de mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale devant la Commission de l'aménagement du territoire.

Après avoir entendu les arguments de part et d'autre, M. le président prend la question en délibéré.

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 49.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 204 Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour le Port de Havre-Saint-Pierre

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1161-20191113)

13 novembre 2019

Mme Richard (Duplessis), propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour le Port de Havre-Saint-Pierre.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 204 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 206 Loi modifiant la Loi sur la charte de la Coopérative fédérée de Québec

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1162-20191113)

M. Thouin (Rousseau) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi modifiant la Loi sur la charte de la Coopérative fédérée de Québec.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 206 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

13 novembre 2019

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 205 Loi concernant la Ville de Gaspé

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1163-20191113)

Mme Perry Mélançon (Gaspé) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant la Ville de Gaspé.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 205 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de Transition énergétique Québec.

(Dépôt n° 1164-20191113)

M. Lacombe, ministre de la Famille, dépose :

Le rapport annuel 2017-2018 sur les activités du Fonds pour le développement des jeunes enfants et sur celles de la Société de gestion Avenir d'enfants.

(Dépôt n° 1165-20191113)

13 novembre 2019

Dépôts de pétitions

Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 617 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le retrait de tous les compteurs numériques communicants ou non.
(Dépôt n° 1166-20191113)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Rizqy (Saint-Laurent) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

Un graphique illustrant les résultats d'un sondage mené sur les réseaux sociaux concernant l'augmentation du salaire minimum.

(Dépôt n° 1167-20191113)

Motions sans préavis

M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le Programme de l'expérience québécoise (PEQ); cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

13 novembre 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellet (René-Lévesque), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de créer un directeur parlementaire du budget, en s'inspirant du projet de loi n° 192 déposé lors de la 40^e législature par l'actuel président du Conseil du trésor et député La Prairie, ainsi que des projets de loi n^{os} 396 et 397, respectivement présentés à la dernière législature par l'actuel ministre des Transports et député de Granby, et par l'ex-député de Rousseau, M. Nicolas Marceau.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 242 en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée des vétérans autochtones, célébrée le 8 novembre de chaque année, et rende hommage à ces Premières Nations, Métis et Inuit qui ont servi la cause de la liberté, de la justice et du respect des droits humains;

QU'elle rappelle que depuis 1994, cette journée est célébrée partout au pays pour souligner leur contribution aux efforts militaires;

13 novembre 2019

QU'elle profite de cette occasion pour reconnaître et remercier les Autochtones, qui ont protégé notre liberté et nos droits lors des guerres et pour leur contribution aux efforts militaires du Canada;

QU'enfin, elle observe une minute de silence pour honorer ceux et celles qui y ont laissé leur vie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Derraji (Nelligan), conjointement avec M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le Programme de l'expérience québécoise (PEQ); cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, Mme Dorion (Taschereau) et Mme Perry Mélançon (Gaspé), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère qu'il est du devoir du gouvernement du Québec de faire la promotion de la fierté québécoise et de faire rayonner notre histoire ainsi que notre mémoire;

QU'elle rappelle que notre devise nationale est « je me souviens »;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de mettre sur pied une politique de commémoration nationale qui inclurait la diversité, la reconnaissance de l'apport des femmes et des peuples autochtones.

13 novembre 2019

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 43, Loi modifiant la Loi sur les infirmières et les infirmiers et d'autres dispositions afin de favoriser l'accès aux services de santé.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance publique afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultation particulière à l'égard du mandat d'initiative portant sur l'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH);

13 novembre 2019

- la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs se réunira en séance de travail afin de procéder à des formations de mise à niveau à l'intention des membres de la Commission.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, soulève une question de directive concernant la motion de consultations particulières et d'auditions publiques sur la fuite de données personnelles chez Desjardins inscrite au feuillet et préavis par le leader du gouvernement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, dépose :

Copies de lettres adressées à la présidence de la Commission des finances publiques et de la Commission des institutions demandant la tenue de séance de travail visant à ce que ces dernières se saisissent de mandats d'initiatives concernant la protection des renseignements personnels, ainsi que les procès-verbaux de ces séances de travail, datés des 3 et 19 septembre 2019.

(Dépôt n° 1168-20191113)

À 11 h 57, après avoir entendu les arguments de part et d'autre, M. le président, prend la question en délibéré et suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 12 h 13.

13 novembre 2019

M. le président rend une directive sur la question soulevée par le leader de l'opposition officielle au sujet de la motion de consultations particulières et d'auditions publiques sur la fuite de données personnelles chez Desjardins inscrite au feuillet et préavis par le leader du gouvernement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Des mécanismes existent tant en commission qu'à l'Assemblée pour confier et déterminer la manière d'organiser des mandats confiés aux commissions parlementaires.

Il est vrai que des membres de deux commissions parlementaires ont discuté en séance de travail de la possibilité de se saisir d'un mandat d'initiative sur la question de la fuite des renseignements personnels, demandes qui ont été rejetées. D'autres demandes à ce sujet sont en attente de séance de travail d'une commission.

Cette situation ne peut toutefois avoir pour effet d'empêcher l'Assemblée de confier elle-même un mandat à une commission.

Cela peut se faire aux motions sans préavis, alors que tous les députés consentent à se saisir d'une telle motion. Cela peut aussi se faire en vertu de l'article 146 du Règlement, alors qu'une motion peut faire l'objet d'un débat aux affaires du jour parmi les affaires que le leader du gouvernement demande à l'Assemblée de considérer. Il s'agit alors d'une prérogative du leader du gouvernement d'inscrire et d'éventuellement appeler cette motion pour adoption par l'Assemblée.

En commission parlementaire, pour qu'un mandat d'initiative soit adopté, il faut l'accord de la majorité des membres de chaque groupe parlementaire. À l'Assemblée nationale, la manière prévue au Règlement pour envoyer une affaire en commission est la motion en vertu de l'article 146. Une telle motion ne peut être amendée et le débat dont elle peut faire l'objet est limité à une heure. Une majorité de voix est requise pour qu'elle soit adoptée.

La présidence encourage les échanges constructifs entre les formations politiques pour en arriver à des ententes sur ce sujet comme sur d'autres. Elle n'a cependant pas à qualifier l'emploi des mécanismes prévus au Règlement.

13 novembre 2019

Quant au respect nécessaire à l'égard de ce qui relève des travaux parlementaires, la présidence rappelle qu'elle a déjà indiqué que le texte des questions écrites qui se retrouvent au Feuilleton et préavis ne devraient pas être divulgué avant la parution du feuilleton. La même prudence devrait guider tous les parlementaires à l'égard des motions, bien qu'il n'ait pas été démontré dans ce cas-ci que le texte de la motion a été divulgué avant sa publication au feuilleton.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée qu'elle a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 14 novembre 2019 sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, sur le sujet suivant : « Les lacunes dans l'application du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ».

AFFAIRES DU JOUR

À 12 h 20, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

13 novembre 2019

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Gaudreault (Jonquière) propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle la motion adoptée à l'unanimité, le 28 mai 2019, qui réitérait que « la nation québécoise est souveraine sur son territoire »;

QUE, d'ici la fin de la présente période de travaux, la Commission des transports et de l'environnement procède à des consultations particulières et tienne des audiences publiques dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 391, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 48 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 11 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 10 minutes 4 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 20 minutes 15 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est rejetée.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux à jeudi 14 novembre 2019, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

13 novembre 2019

À 16 h 53, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 14 novembre 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

13 novembre 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Ouellet (René-Lévesque), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 242)

POUR - 114

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Birbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
(Prévost)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Poulin (CAQ)	
	(Champlain)		